

Contribution de l'ANDF au Conseil Portuaire du 7 novembre 2022.

- Le blocage des accès latéraux pour les chiens a été réalisé et semble porter ses fruits (Pour autant que les portillons ne soient pas bloqués !). C'est cependant une arme à double tranchant, car si l'accès aux chiens errants extérieurs au port est empêché, ceux hébergés sur les bateaux ne peuvent pas sortir des pontons sans l'aide de leurs propriétaires. Lourde tâche au personnel du port que d'expliquer les bons gestes aux maîtres...
- Les sanitaires sud sont considérés comme étant en général en état correct, la suggestion d'une fiche d'entretien n'est pas encore mise en œuvre.
- Il a été constaté que la porte des sanitaires nord est souvent bloquée en position ouverte et que l'ouverture d'urgence est systématiquement cassée. Il y a par ailleurs un état général moins flatteur qu'au Sud.
- L'occupation de la halte du Ruello par des bateaux ventouses à l'état d'épave n'a pas permis son utilisation pendant toute la saison, vu l'état de délabrement des bateaux s'y trouvant il est suggéré que M. Ryo prenne un arrêté de péril les concernant de façon à ce que la gendarmerie puisse intervenir en appui de la région. Pour le suivi le contact semble être l'Adjudant-Chef Cyril Thébaut commandant la Brigade Nautique de Quiberon 06 23 25 42 03. Mail : cyril.thebault@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Un Muscadet en très bon état occupe la halte du Ruello depuis plusieurs mois le n° de téléphone du propriétaire est inscrit sur la bôme.
- Annexes : Il semble que l'état des annexes en cette fin de saison soit plus satisfaisant que ces dernières années, l'entretien par Hervé en est en partie la cause.
- Bateaux ventouses, ce point n'évolue pas beaucoup et l'entretien des bateaux qui ne bougent pas pour certains depuis plus de 10 ans reste une préoccupation (notamment les anodes). Ce point doit être remis à jour par le port avec une démarche volontariste.
- La présence sur le plan d'eau est toujours un point important pour la vie du port et il est souhaitable que les personnels du port ne fuient pas le dialogue...
- Téléphonie Folleux quid des antennes 4G annoncées par Béganne et Nivillac ?
- Nous revenons sur la nécessité de grouper CLUPIPP et CP pour éviter des déplacements multiples, ensuite nous considérons que faire 2 CP ou CLUPIPP pour raconter la même chose est contre-productif. Un CP en Avril (fin avril) et un au mois de novembre nous permet de traiter deux événements différents, soit la saison passée et les enseignements que l'on peut en tirer, soit les événements que nous voulons collectivement prévoir, provoquer, anticiper. De fait les sujets à traiter ne sont pas de même nature, investissements à venir ou résultats financiers à analyser.
- Incivilités le personnel du port a peur de réagir, on peut le comprendre mais là aussi il ne faut pas attendre que la situation se dégrade pour intervenir.
- Désenvasement en sortie de l'étier du Trévelo à droite de la bouée rouge et plus généralement jusqu'au ponton V -à faire en même temps que les nouveaux pontons cet hiver (demande 2021). Mais le coût de cette opération semble être à priori hors de notre portée au regard des finances du port. La CPM va chiffrer ce point.
- Hébergement à bord (RB&B): interdit à faire respecter par la CPM (deux cas à Folleux). M. Le Bras est saisi de l'affaire. A suivre...

- L'éclairage des pontons rive nord est encore à améliorer le "trou noir" sur la panne collectrice des pontons A, B et C est toujours d'actualité, les référents rives nord sont Bernard Fonquernie ou Auguste Cornée. Question sécurité il n'y a pas d'échelles d'urgence sur cette panne c'est un élément important, en cas d'accident la responsabilité du port serait recherchée !
- Les perches délimitant l'extrémité immergée de la cale rive Nord n'ont pas pu être placées du fait des niveaux d'eau, à suivre cet hiver. Ce sera plus probablement une bouée qui sera installée.
- Taxes de séjour et taxes foncières, l'ANDF souhaite recevoir le détail du calcul, pour la taxe foncière qui ne concerne que les bateaux en visite et les bateaux habités à l'année le montant de 14700 Euros semble disproportionné.

[Retour au site.](#)